

MAIRIE DE BROCHON

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES PAR LE GEL FIN AVRIL 2016

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du 29/6/16

À Brochon

Le 29/6/16

Le Maire,
Claude Remy



NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.